

Note de présentation brève et synthétique **du Budget Primitif 2020.**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

1 . Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc... :

Depuis plusieurs années, la population de Saint-Mamet-La Salvetat a augmenté de façon régulière. Ceci se ressent en particulier via le nombre d'enfants inscrits à l'école.

La fiscalité des ménages sur la commune est dynamique :

	<u>2017 Bases</u> <u>Effectives</u>	<u>2018 Bases</u> <u>Effectives</u>	<u>2019 Bases</u> <u>Effectives</u>	<u>2020 Bases</u> <u>Prévisionnelles</u>
Taxe d'habitation	1 363 013	1 353 049	1 370 411	1 407 000
Taxe foncière bâti	1 923 124	1 953 053	2 003 184	2 033 000
Taxe foncière non bâti	46 786	47 308	48 328	48 700

La pandémie liée à la Covid 19 a entraîné des charges supplémentaires, particulièrement sur les fournitures d'entretien, des aménagements complémentaires à l'école, ainsi que des charges de personnel liées à un encadrement plus nombreux des enfants pour respecter les précautions sanitaires.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une préoccupation quotidienne.

L'optimisation des recettes est-elle aussi recherchée (comptes 70 et 75).

2 .Priorités du budget :

• Communal :

La construction de la nouvelle école s'est achevée en 2017, l'aménagement urbanistique de tout le secteur des Clauzels (éco-quartier, jardins, zone humide à vocation naturelle et pédagogique reconnue dans le cadre d'un appel à projets biodiversité) étendue sur plusieurs hectares, est en cours d'achèvement.

D'importants travaux de voirie autour du bourg ont été réalisés ou sont en cours d'achèvement. D'autres sont prévus, notamment sur la route impériale, améliorant la sécurité et facilitant les circulations douces.

La mise en accessibilité des bâtiments communaux et la prise en compte de leur bilan énergétique ont entraîné la commune à envisager rapidement la rénovation de la mairie, en utilisant au mieux une partie des locaux rendus vacants par le déplacement de l'école.

La restructuration de la mairie a débuté fin 2018 s'est poursuivie tout au long de l'année 2019 et s'achèvera au dernier quadrimestre 2020.

Dans le centre du bourg, des bâtiments anciens sont en voie d'acquisition pour aérer le bourg et apporter une offre fonctionnelle en logements de petite taille : stagiaires, étudiants, personnes âgées, personnes handicapées en immersion. (Première acquisition réalisée)

Le budget alloué à une future salle des fêtes est confortée et de nouvelles opérations sont lancées (création d'une desserte forestière avec Vitrac et Boisset, aménagement de la piscine correspondant au public utilisateur, travaux dans un bâtiment communal permettant l'accueil des ados en co-gestion d'un lieu d'exposition mitoyen de la médiathèque et du studio d'enregistrement communautaire).

- **Eau et Assainissement :**

Après les travaux indispensables sur les réseaux Eaux usées et Eaux pluviales, qui se poursuivent sur certains secteurs, et la réalisation d'une installation de traitement des eaux usées correspondant à la population du bourg et à son évolution, la réhabilitation de la station de traitement d'eau potable a débuter courant 2019 pour se terminer à l'automne 2020.

La deuxième priorité a été donnée cette année au remplacement de la conduite principale alimentant le château d'eau ainsi que la poursuite des études pour l'aménagement de la prise d'eau et la création d'un bassin de stockage sur le Faugrand.

Enfin, une consultation aboutie pour la mise en place de la télésurveillance du réseau de distribution d'eau sur les différentes vannes sectorielles permettra de commencer les travaux.

L'année 2019 génère un excédent de fonctionnement de 760 067.03 €, dont 139 004.75 € reporté au Budget Primitif 2020 en fonctionnement et 621 062.28 € affecté à l'investissement en 2020

2. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes).

BUDGET COMMUNAL :

- Section de Fonctionnement : 1 940 106 €
- Section d'Investissement : 2 508 122 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Section de Fonctionnement : 413 045 €
- Section d'Investissement : 3 519 852 €

BUDGET LOTISSEMENT « Les Placettes » :

- Section de Fonctionnement : 131 010 €
- Section d'Investissement : 93 797,25 €

BUDGET LOTISSEMENT « Les Vergnes » :

- Section de Fonctionnement : 832 437 €
- Section d'Investissement : 873 971,70€

BUDGET CCAS :

- Section de Fonctionnement : 11 466.99 €
- Section d'Investissement : 0€